

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES VOSGES

SÉRIE H

CLERGÉ RÉGULIER AVANT 1790

24 H

Cordeliers des Thons

Répertoire numérique détaillé

Épinal, 2006

Cordeliers des Thons (XXIV H)¹

Le couvent des Thons situé dans le diocèse de Besançon fut fondé en 1452 à la demande du seigneur du lieu Guillaume de Saint-Loup et de sa femme Jeanne de Choiseul², avec l'appui du duc de Lorraine Jean de Calabre, par les frères mineurs de Dole, dits *colétans*, de la province de Bourgogne, qui en avaient obtenu la permission du pape Nicolas V, l'année précédente³. Il fit partie en 1503 de la province de Saint-Bonaventure et de la custodie de Dole, qui devint en 1771 la custodie de Franche-Comté⁴. Son église dédiée à Notre-Dame des-Neiges fut consacrée en 1483. La famille du Châtelet y eut sa chapelle et ses sépultures⁵.

Au couvent des Thons appartenaient Jean Conseil, qui fut confesseur et prédicateur du roi de France Henri II, et François Dahi, prédicateur réputé du XVI^e siècle.

Quand vint la Révolution, ce monastère n'abritait que quatre religieux et un frère lai qui menaient une existence douce et paisible, sous la direction du gardien du couvent, le père Claude Laillet. Ils adhérèrent sans difficulté à l'église constitutionnelle. Les biens meubles du couvent furent vendus le 14 février 1791 ; les bâtiments et immeubles furent adjugés le 24 mars 1791 pour la somme de 21500 livres⁶.

Les archives du couvent qui étaient assez importantes⁷ ne nous sont pas parvenues. On ne conserve qu'un registre de comptes de la fin du XVIII^e siècle.

En dehors du registre de comptes analysé ci-après, les Archives des Vosges ne possèdent aucun titre provenant des cordeliers des Thons. En revanche, dans la série Q, il existe un inventaire ancien des titres de cet établissement, dressé en 1790 et qui mentionne 74 actes allant de 1451 à 1784 [Arch. dép. Vosges, 9 Q 5 ; André PHILIPPE, *Répertoire des anciens inventaires des Archives des Vosges*, Épinal, 1935, n° 366].

¹ Voir chanoine MARTIN, *op. cit.*, p. 25 ; FODERE, *Narration historique des couvents de l'ordre de Saint-François en la province anciennement appelée de Bourgogne*, Lyon 1619, p. 229 ; H. LEMAITRE, « Géographie historique des établissements de l'ordre de Saint-François en Bourgogne (sud-est de la France) du XIII^e au XIX^e siècle », *Revue d'histoire franciscaine*, t. IV, n° 4, octobre-novembre 1927, Paris, s. d. (1927), p. 445-514 ; abbés THOMASSIN et ROUYER, *op. cit.*, p. 200-203 ; J. KASTENER, *op. cit.*, 22^e année, 1933-1934, Épinal, 1934, p. 12 ; J. DE TREVILLERS, *Sequania monastica*, Vesoul, s. d. (1950), p. 201.

² Guillaume de Saint-Loup était le troisième fils de Jean de Saint-Loup, seigneur de Ronchamp, et de Jeannette de Grammont. Il appartenait à la branche des Faucogney-Saint-Loup, issue de Joffroy de Faucogney, second fils de Jean I^{er} de Faucogney et d'Héloïse de Joinville. Cf. J. PINOT, *Les sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul*, Paris, 1886, p. 180-181.

³ H. LEMAITRE, *op. cit.*, p. 450-451.

⁴ H. LEMAITRE, *op. cit.*, p. 511 ; L. LECESTRE, *op. cit.*, p. 80.

⁵ La seigneurie des Thons avait été achetée par Huot du Chatelet en 1510 sur Antoine, seigneur de Monthureux-sur-Saône. Cf. Dom CALMET, *Histoire généalogique de la maison du Chatelet...*, Nancy, 1741, p. 68.

⁶ Arch. dép. Vosges, 5 Q 45 : procès-verbal de vente.

⁷ A. PHILIPPE, *Répertoire des anciens inventaires des Archives des Vosges*, Épinal, 1935, p. 67, n° 366. Dans l'inventaire du 22 septembre 1790, on remarque plusieurs titres des XV^e et XVI^e siècles, l'amortissement de la place du couvent par Jean de Calabre en 1451, la donation de Mathieu de Saint-Loup de 1476, amortie par René II en 1484, les donations d'Antoine de Monthureux, seigneur de Thon, de 1493-1496, le testament de Louis de Faucogney, seigneur de Thon, du 9 septembre 1504, la donation Huet du Châtelet, de 1518, les donations d'Erard du Châtelet, maréchal de Lorraine, de 1590 et de 1662, etc. [Arch. dép. Vosges, 9 Q 5].

Sommaire du fonds XXIV H

XXIV H 1

Comptes

CORDELIERS DES THONS

(Province de Saint-Bonaventure)

XXIV H

XXIV H 1 (Registre). — 171 feuillets papier de 330 sur 215 millimètres.

Comptes : recettes et dépenses du couvent. — Les recettes comprennent le produit des fondations, des rentes, la desserte de certaines paroisses, des loyers de terrains, la vente de certains produits provenant des jardins des religieux, enfin les aumônes recueillies dans le tronc de la sacristie ; les dépenses : par l'entretien et réparations de la maison et des propriétés, la nourriture des religieux, la lingerie, les voyages des religieux, etc.

Les comptes sont rendus tous les mois en présence de la communauté, et contrôlés chaque année par le ministre provincial de la province de Saint-Bonaventure.

Les recettes et les dépenses se montent en moyenne à 150 livres par mois. Les comptes sont arrêtés le 15 janvier 1791.

1776-1791